



AVIS PUBLIC À LA POPULATION DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

La Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 7 octobre 2024, la résolution portant le numéro 2024-146, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 2024-004 déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et règles de contrôle et de suivis budgétaires.

LEDIT RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DE VILLE SIS AU 4A, CHEMIN D'AMOUR, LOW (QUÉBEC) J0X 2C0, DURANT LES HEURES NORMALES DE BUREAU AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ AU WWW.LOWQUEBEC.CA.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR APRÈS L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS ÉDICTÉES PAR LA LOI.

FAIT à Low, ce huitième jour du mois d'octobre 2024.

PUBLIC NOTICE TO THE POPULATION OF THE ABOVE STATED MUNICIPALITY

IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED THAT:

The Municipality of the Township of Low adopted, during a regular meeting of its Municipal Council, held on October 7, 2024, the resolution bearing the number 2024-146, for the purposes of adopting the by-law bearing the number 2024-004 delegating to municipal officers the power to authorize expenses and to enter into contracts consequently and rules for the control and follow-up of the budget.

SAID REGULATION CAN BE CONSULTED AT CITY HALL AT 4A, CHEMIN D'AMOUR, LOW (QUÉBEC) J0X 2C0, DURING NORMAL OFFICE HOURS AS WELL AS ON THE MUNICIPALITY'S WEBSITE AT WWW.LOWQUEBEC.CA.

THIS REGULATION WILL COME INTO FORCE AFTER COMPLETION OF THE FORMALITIES PROVIDED BY LAW.

GIVEN in Low this eighth day of October 2024.

Myrian Nadon
Directrice générale et greffière trésorière
Director general and Clerk-Treasurer